

Conditions spécifiques du programme de fidélisation Privilege

Espagne

//Force maieure

Aucune partie ne sera responsable en cas de force majeure. Le cas de force majeure est le cas irrésistible, imprévisible et indépendant de la partie tel que cela est défini dans le Code civil espagnol.

//Utilisation du Véhicule

Pour ce qui est des amendes ou sanctions administratives, le Locataire accepte expressément, conformément à la Loi espagnole 7/2005 du 19 juillet, de donner l'identité du conducteur à tout moment si cela est requis par Europear. Dans les cas où, pour des raisons attribuables au Locataire et lorsque cela est requis par une autorité compétente, Europear ne pourrait pas identifier correctement le conducteur d'un Véhicule pour ce qui est des amendes ou sanctions administratives, le Locataire sera alors redevable du paiement des amendes ou sanctions envoyées à Europear en raison de l'absence d'identification ou d'identification erronée du conducteur du Véhicule selon les conditions mentionnées précédemment. Dans de tels cas, Europear facturera au Locataire, qui accepte, le montant de l'amende ou de la sanction en question.

//Assurance

Tous les Véhicules de la flotte Europcar sont assurés contre les dommages corporels et/ou matériels que le Locataire pourrait causer à des tiers dans le cadre d'un accident impliquant le Véhicule, conformément au <u>Décret Royal 8/2004 du 29 octobre adoptant la Loi sur les Assurances de responsabilité civile des véhicules.</u> Les montants de cette couverture de responsabilité civile sont disponibles sur demande dans le pays de location. Le Locataire veillera notamment à respecter les règles concernant les destinations autorisées définies dans l'Article « utilisation du véhicule » précédent afin d'être pleinement couvert par les dispositions l'assurance.

//Droit applicable et compétence juridictionnelle

Les présentes modalités doivent être interprétées selon le droit espagnol. Les Tribunaux de Madrid sont compétents pour connaître des différends portant sur le présent contrat ou liés à celui-ci

//Protection des données

En vertu de la Loi organique espagnole 15/1999 sur la Protection des données personnelles et de la Loi 34/2002 sur les Services des sociétés d'information et le commerce en ligne, EUROPCAR IB, S.A, Société de droit espagnol ayant son siège social Avda. del Partenón, 16-18, 28042 Madrid (Espagne) informe le Locataire par les présentes que ses données personnelles seront inscrites dans un dossier dont cette Société est responsable afin de fournir les services concernés par le présent contrat ainsi que : a) selon des objectifs de statistique, de promotion, de mailing et d'information commerciale ; b) pour le recouvrement de dettes ; c) pour établir des études de contrôle de qualité ou des enquêtes de satisfaction et d) pour envoyer l'information par tout moyen, y compris par courrier électronique ou équivalent, portant sur les produits et services EUROPCAR ou sur des produits et services supplémentaires. En cas de communication commerciale par courriel ou par moyen équivalent, le fait que le client a fourni ses données à EUROPCAR IB, S.A équivaut à une autorisation donnée par lui à l'envoi de documents de promotion et de publicité via lesdits moyens.

Le Locataire pourra annuler son consentement donné à la réception de l'information mentionnée précédemment par courrier électronique ou par des moyens électroniques équivalents en envoyant un avis à cet effet à l'adresse suivante : marketing.es@mail.europcar.com. Cet avis devra être accompagné d'une preuve de l'identité du Locataire.

Europear est une société internationale possédant des banques de données dans différents pays. Afin de faciliter le processus de réservation et/ou de location, EUROPCAR IB, S.A pourra avoir besoin de transférer les données personnelles à ses banques de données établies dans le monde entier ou à des franchises ou des partenaires extérieurs dans le but de mener à bien et d'améliorer les services de location d'automobiles. Si le niveau de protection des données personnelles d'un pays n'est pas satisfaisant, EUROPCAR s'assurera que les données transférées dans ce pays font l'objet d'une protection suffisante. Dans ce cas, nous en informons le Locataire et ce dernier autorise par les présentes EUROPCAR IB, S.A, société collectant les données, à rendre les données personnelles disponibles uniquement conformément aux objectifs mentionnés précédemment. EUROPCAR IB, S.A informe le Locataire par les présentes que la collecte de telles données n'est pas obligatoire pour obtenir prestation des services. Cependant, le fait de ne pas mentionner lesdites données pourrait empêcher EUROPCAR IB, S.A d'offrir tous les services associés auxdites données, dégageant ainsi EUROPCAR IB, S.A de toute responsabilité découlant de l'absence de prestation ou de la prestation incomplète de ces services. Le Locataire est informé par les présentes de son droit d'accéder, de rectifier, d'annuler les données et de s'opposer à leur divulgation par écrit envoyé à EUROPCAR IB, S.A, Avda. del Partenón, 16-18, 28042 Madrid (Espagne) à l'attention du « Service marketing ». Dans tous les cas, le Locataire sera responsable de la véracité de toutes les données fournies et EUROPCAR IB. S.A se réserve le droit d'exclure de la prestation des services enregistrés tout Locataire ayant fourni des données erronées, nonobstant toute autre action accordée à la société par la Loi.